



## **ANNEXE**

### **PRÉSENTATION DE MA LIBERTV**

#### **Une télé libre imaginée par et pour la collectivité**

L'idée de créer une télé indépendante et participative émergea à l'été 2020 alors que les fondateurs se rencontraient pour la toute première fois. Dans l'ouverture d'esprit et la vision d'un média libre imaginé par et pour la <sup>4</sup>collectivité, les premières rencontres se succédèrent sous forme d'amicales concertations avec plusieurs lanceurs d'alertes, artistes, professionnels et influenceurs du Québec.

Avant même d'avoir un nom, les grandes lignes de son rôle et de sa raison d'être allaient déjà être écrites et approuvées dans les toutes premières assemblées. Malgré la crise qui sévissait, un enthousiasme grandissant était palpable surtout lors des premiers remue-méninges pour en trouver le nom, l'élaboration des premiers logos en passant par les maquettes du site web jusqu'à l'achat des noms de domaines.

C'est au fil de toutes ses étapes emballantes que le noyau dur allait finalement former ce qui allait devenir le <sup>3</sup>Cœur Visionnaire de l'organisation et ses tout premiers <sup>5</sup>conseillers. Une aventure qui ne faisait que commencer et dont l'essence se révèle dans sa mission, sa vision, ses valeurs ainsi que ses principes directeurs de contenu.

#### **MISSION:**

Ma liberTV est engagée dans la diffusion de contenus favorisant l'éveil spirituel, la santé et les bonnes habitudes de vie. À travers ses valeurs d'amour, d'entraide et de solidarité, son objectif est de donner une voix à la diversité en stimulant la participation de sa <sup>1</sup>communauté et l'intégration des collectivités de tous âges.

#### **VISION:**

Être LA télé web NON-PARTISANE au service de l'épanouissement de la communauté à travers la diversité, le partage et la pertinence de son contenu.

#### **VALEURS :**

Amour, Entraide, Solidarité, Liberté d'expression, Épanouissement personnel, Spiritualité, Conscientisation, Santé et bien-être, Éducation.

## **PRINCIPES DIRECTEURS DE CONTENU:**

- 1- Privilégier les contenus indépendants, d'initiatives communautaires et non lucratives dans le respect de la mission et la vision de la station.
- 2- Privilégier la responsabilisation de la collectivité en les encourageant à s'exprimer et s'intégrer aux communautés et aux initiatives collectives.
- 3- Favoriser la mise en lumière et/ou la sensibilisation des enjeux de la société en lien avec la mission de la station.
- 4- Promouvoir les contenus produits avec la participation de la jeunesse pour stimuler leur épanouissement vers un objectif défini (%).
- 5- Promouvoir les contenus produits avec la participation des aînés pour la pérennité des racines de notre patrimoine culturel vers un objectif défini (%).
- 6- Les contenus violents, perturbants, haineux, sexuels et discriminatoires doivent être MODÉRÉS, PERTINENTS et dans un objectif ÉVIDENT de contribuer à SUSCITER L'ÉPANOUISSEMENT des auditeurs.

## **UNE TÉLÉ VRAIMENT PAS COMME LES AUTRES**

### **Les 4 principes fondamentaux**

Ma LiberTV s'est engagée à innover la façon d'opérer son organisation en misant tout d'abord sur une approche plus organique et humaine de ses opérations. Dans un modèle d'organisation plus décentralisé, il devient essentiel de s'assurer qu'elle soit munie d'une gestion conviviale, équitable et surtout harmonieuse. Contrairement au modèle conventionnel corporatif basé sur le profit de ses actionnaires, Ma LiberTV a opté pour une nouvelle approche communautaire qui représente tout un défi. Pour y arriver, nous avons établi les 4 principes fondamentaux suivants sur lesquels repose toute la philosophie de gestion ainsi que la structure décisionnelle de l'organisation afin qu'elle soit la plus déhiérarchisée possible et surtout la plus représentative de sa collectivité.

**1- Le volontariat et l'initiative horizontale**

**2- La représentativité de la collectivité**

**3- Le partage à sa communauté**

**4- La pérennité de la communauté**

## **1- Le volontariat et l'initiative horizontale**

Un principe fondamental qui assure de permettre une grande liberté d'action afin de pouvoir évoluer avec le temps tout en conservant une rigueur organisationnelle. Un défi qui nécessite de solides relations basées sur la confiance et l'intégrité de ses participants. Un changement de paradigme à 180 degrés dans la dynamique des relations interprofessionnelles telles que nous les avons toujours connues.

### **a) Le volontariat**

Ma LiberTV a misé sur le volontariat afin de rassembler des gens de cœur et de dévouement prêt à mettre de leur temps pour apprendre, grandir et évoluer ensemble. Les gens viennent à nous non pas pour assurer leur subsistance mais par passion et intérêt de participer à la création d'une communauté et une collectivité qui travaille ensemble au bénéfice de tous. L'entraide, l'écoute, le partage et la solidarité en sont les principaux vecteurs au service de l'harmonie et du bien-être de tous et chacun. Nous sommes persuadés que c'est la voie idéale à prendre puisque c'est de cette façon que les fondateurs se sont lancés ensemble dans cette aventure depuis l'automne 2020.

### **b) L'initiative horizontale**

Le statut de tous les <sup>9</sup>volontaires permet à chacun d'entre eux de contribuer par son initiative individuelle tant à l'amélioration des opérations qu'aux propositions organisationnelles de haut niveau. Ils ont également l'opportunité de les mettre en œuvre avec ou sans aide et d'ainsi participer activement à faire grandir l'organisation de par leur contribution tout en respectant l'orientation choisie par l'ensemble de la communauté.

## **2- La représentativité de la collectivité**

Une des principales préoccupations des fondateurs fut sans aucun doute l'assurance de la représentativité de ses instances décisionnelles. Ma LiberTV s'inspire du modèle connu de « leadership horizontal » et de son propre principe de volontariat et d'initiative horizontale pour l'établissement de son « <sup>6</sup>Conseil du Cœur ». Un Conseil composé d'un maximum de 12 <sup>5</sup>conseillers volontaires qui doivent toujours être acceptés à l'unanimité du conseil en place. Chacun des conseillers peut siéger pour un maximum de 1 an pour ensuite être remplacé par un nouveau volontaire. Toute personne qui contribue bénévolement d'une façon ou d'une autre à l'organisation sur une base régulière peut offrir sa candidature comme conseiller au Conseil du Cœur et obtenir un mandat au sein de celui-ci. Le Conseil du Cœur possède la totalité du pouvoir décisionnel sur l'ensemble de l'organisation. Il se prononce sur toutes les propositions ou initiatives et participe activement à toutes les décisions. Il représente le Cœur de la communauté et est à son service.

### **3- Le partage à sa communauté**

Un aspect au centre des valeurs de Ma LiberTV est le partage à sa communauté. L'organisation repose entièrement sur la volonté individuelle de chacun de ses volontaires à s'impliquer et contribuer à l'émancipation de la station. Le modèle de l'organisation fondé sur la gratification de ses volontaires plutôt que son propre profit propose une répartition des avoirs équitable entre ceux-ci à l'origine de son succès. Le temps offert à l'organisation est la valeur avec laquelle celle-ci fera la répartition des dons reçus qu'elle versera à son tour à sa propre communauté sous forme de donation personnalisée. Tous les dons que la station reçoit sont ainsi partagés équitablement à tous ses volontaires selon leur contribution temporelle. Plus le succès est grand, plus grand est le retour dans la communauté. Aucun salaire n'est versé à quiconque mais de simples donations sur une base volontaire envers sa communauté selon un calcul établi par le Conseil du Cœur. Tous les avoirs et les équipements appartiennent à la communauté et ne sont la propriété de personne en particulier. Un modèle unique participatif, de partage, de solidarité et de richesse communautaire pérenne.

### **4- La pérennité de la communauté**

Le bien-être de toute la collectivité est au cœur même de la fondation de Ma LiberTV. C'est en effet grâce à la crise 2020 que l'idée de fonder une télé souveraine et indépendante de toute puissance extérieure émergea. L'unique façon de mettre une telle organisation à l'abri du contrôle de quelques personnes d'influence est d'en faire les propriétaires l'entièreté de sa communauté. Une entité vivante décentralisée dont chacune des cellules a l'importance vitale de tout son ensemble. Une gestion nouvelle qui compte sur de solides valeurs de respect, d'autonomie, de remise en question, d'engagement et de solidarité de la part de tous ses volontaires.

## QU'EST-CE QUE LE CONSEIL DU CŒUR?

### Le rôle du Conseil du Cœur

Le Conseil du Cœur est un regroupement de volontaires oeuvrant à Ma LiberTV qui représente la communauté. Son rôle est d'évaluer toutes les propositions qui lui sont acheminées et de participer activement à l'ensemble des prises de décisions au bénéfice de toute la collectivité. Elle agit dans le respect de son code d'honneur, de ses 4 principes fondamentaux mais aussi de la mission, de la vision et des principes directeurs de contenus.

### La constitution du Conseil du Cœur

Le Conseil du Cœur est constitué d'un maximum de 12 conseillers admis à l'unanimité des conseillers du Conseil du Cœur déjà en place. Parmi les 12 conseillers siège également le <sup>3</sup>Cœur Visionnaire qui représente un maximum de 4 volontaires. Tout volontaire peut déposer sa candidature comme conseiller au Conseil du Cœur.

## QU'EST-CE QUE LE CŒUR VISIONNAIRE?

### Le rôle du Cœur Visionnaire

Le Cœur Visionnaire est un petit groupe de volontaires oeuvrant à Ma LiberTV qui représente les intérêts de sa communauté. Son rôle est d'assurer l'évolution et la croissance de la communauté dans le respect de la mission, la vision ainsi que les principes directeurs de la station.

Son mandat consiste entre autres à élaborer une progression stratégique de toutes ses activités et d'en proposer les phases de développement au Conseil du Cœur. La suggestion de nouveaux projets de développement ou la création de nouveaux secteurs d'activités en fait également partie.

Le Cœur Visionnaire s'appuie sur les 4 principes fondamentaux dans toutes ses recommandations au Conseil du Cœur dont il fait également partie. Les visionnaires sont les seuls mandats permanents permis au sein du Conseil du Cœur.

### La constitution du Cœur Visionnaire






Le Cœur Visionnaire a été formé à l'origine par ses membres fondateurs. Il peut donc être constitué de fondateurs ou d'anciens conseillers possédant des aptitudes tant innovantes que créatives reconnues d'emblée par ses pairs. Il est souhaitable qu'ils aient manifesté un intérêt marqué et qu'ils aient pu démontrer des qualités évidentes pour l'orientation, la planification et le développement global de la station lors de son ou ses mandats antérieurs dans le Conseil du Cœur.

## GESTION DU FONDS DES DONATEURS

### Calcul du versement de dons à la communauté

En date du 26 juin 2021, le calcul du versement de dons à la communauté a été proposé comme suit par un des fondateurs et est cité ci-bas à titre d'exemple. Il évoluera dans le temps selon la volonté de la communauté mais toujours dans le même esprit d'équité envers tous ses volontaires, Créateurs ou Co-créateurs.

1) Tout d'abord, il y a 3 types de donateurs possible et 2 termes de paiement pour chacun d'eux, soit mensuel ou annuel. (voir le \*tableau ci-dessous).

			
Je veux supporter ma télé!	Je veux appuyer avec un don de	Je veux contribuer avec un don de	Je veux soutenir avec un don de
GRATUIT	10\$ pour 1 mois	15\$ pour 1 mois	25\$ pour 1 mois
	<a href="#">Paypal 10\$</a>	<a href="#">Paypal 15\$</a>	<a href="#">Paypal 25\$</a>
<a href="#">En savoir plus ...</a>	<a href="#">Interact 10\$</a>	<a href="#">Interact 15\$</a>	<a href="#">Interact 25\$</a>
	ou	ou	ou
	100\$ pour 1 an	150\$ pour 1 an	250\$ pour 1 an
	<a href="#">Paypal 100\$</a>	<a href="#">Paypal 150\$</a>	<a href="#">Paypal 250\$</a>
	<a href="#">Interact 100\$</a>	<a href="#">Interact 150\$</a>	<a href="#">Interact 250\$</a>
	<a href="#">En savoir plus ...</a>	<a href="#">En savoir plus ...</a>	<a href="#">En savoir plus ...</a>

\* Les montants indiqués dans le tableau sont à titre d'exemple car ils peuvent avoir changé avec le temps

2) La totalité de tous les dons reçus par Ma LiberTV représente **100%** de ce qui est communément appelé le « **fonds des donateurs** ».

**3)** La portion du « fonds des donateurs » correspondant au don mensuel reçu dans le mois courant sera versée en dons à la communauté avant la fin du mois suivant selon le calcul établi plus bas.

**Q :** Pourquoi le mois suivant et pas tout de suite?

**R :** Simplement pour permettre aux volontaires de comptabiliser précisément et répartir toutes les entrées du mois une fois que celui-ci est terminé avant de procéder au versement.

**4)** La portion du « fond des donateurs » correspondant à une donation annuelle sera répartie également dans les 12 prochains mois du calendrier commençant à la date de la donation.

Ex :

- le 15 janvier 2022, Marc Tanguay choisit l'option « donateur contributeur » sur la plateforme et effectue un unique paiement de 150\$ pour un an afin d'économiser 30\$.

- Son 150\$ sera divisé en 12, soit 12,50\$/mois à compter de la date du paiement et réparti également à tous les mois jusqu'au 14 janvier 2023.

- Seul un montant de 12,50\$ sera comptabilisé le 15 janvier 2022 et versé en dons à la communauté suivant le calcul établi le mois suivant et ainsi de suite jusqu'au dernier don de 12,50\$ qui sera versé à la communauté au mois de février 2023.

**Q :** Pourquoi ne pas verser tout de suite la somme totale de 150\$ à la communauté?

**R :** Les dons reçus sont versés à leur tour en dons à toute la communauté qui comprend non seulement des volontaires mais aussi des créateurs et co-créateurs de contenus. Ces derniers reçoivent nos dons répartis en tenant compte du temps d'écoute de leurs contenus par la collectivité. En ayant versé tout de suite la somme totale pour toute l'année à la communauté actuelle, nous privons les créateurs et co-créateurs qui se joindront dans les prochains mois du don annuel de Marc.

**5)** Le calcul de la valeur des dons qui sera versé à la communauté s'établit comme suit :

**a)** Tous les frais fixes ou toute dépense d'opération nécessaire au fonctionnement de la station autre que la main-d'œuvre provenant de volontaires seront d'abord couverts par les dons reçus pour le mois correspondant.

**b)** De la balance sera retranché un pourcentage destiné au « fonds de développement » afin de se donner les moyens d'améliorer les services, les installations, demeurer à jour dans nos équipements ou tout futur projet d'expansion que le Conseil du Cœur adoptera à l'unanimité.

**c)** La balance sera divisée équitablement entre les volontaires, les créateurs et les co-créateurs. Le pourcentage de répartition est constamment revu et évalué en fonction de la valeur des dons que nous avons reçus pour le mois concerné. Par exemple, si les sommes reçues sont modestes, nous ajusterons le pourcentage versé aux volontaires afin d'assurer au minimum le fonctionnement de la station comme expliqué dans le point 7. À l'inverse et par souci d'équité, si les sommes reçues sont élevés, nous augmenterons le pourcentage aux créateurs et co-créateurs en préservant un versement raisonnable pour les volontaires de la station. L'objectif étant de redonner équitablement à la communauté.

**6)** Les dons aux créateurs et co-créateurs sont versés équitablement selon le temps de visionnement de chacun de leur contenu. Pour les volontaires, les dons sont répartis selon leur temps donné aux opérations de la station.

**7)** Le calcul des dons versés tient compte de la priorité établie ci-dessous afin d'assurer la viabilité de la station mais aussi en considérant que TOUTE la communauté est éligible aux dons de la manière la plus équitable possible et au bénéfice de toute la collectivité.

- 1- Les frais fixes d'opération
- 2- La contribution au fond de développement
- 3- Le versement de dons aux volontaires de la station
- 4- Le versement de dons aux créateurs et co-créateurs

**8)** Bien que les créateurs et co-créateurs qui sont la ressource première évidente d'une télé semblent désavantagé au dernier rang, il faut garder en tête que le versement des dons aux créateurs et co-créateurs ne pourraient être possible sans l'opération de la station et que celle-ci produit également du contenu. Voici l'exemple d'un scénario possible.

- Considérant 5 000 donateurs (auditeurs à 8,33 par mois)
- Considérant 25 000 supporteurs (auditeurs gratuits)
- Considérant 5 créateurs de contenu ayant obtenu chacun 300 000 minutes de visionnement équivalent environ à 4 émissions de 30 min à 2500 vues chacune pendant le mois.
- Considérant des frais fixes de 3000\$ et 9 volontaires oeuvrant à la station représentant approximativement 1 140 heures dans le mois.



La totalité des dons reçus pour un mois s'élèverait donc à **41 667\$** et pourrait se répartir comme suit :

1- Les frais fixes d'opération	<b>7%</b>	<b>3 000\$</b>
2- La contribution au fond de développement	<b>5%</b>	<b>3 000\$</b>
3- Le versement de dons aux volontaires de la station	<b>44%</b>	<b>16,05\$/hre</b>
4- Le versement de dons aux créateurs et co-créateurs	<b>44%</b>	<b>3 658,33\$ par créateur</b>

Les créateurs et co-créateurs recevrait environs 0,37\$ par vue, soit 370 fois plus que YouTube donnait à ses débuts (1\$ par 1000 vues) en devant monétiser la chaîne avec de la publicité. Notre plateforme est exempte de publicités intempestives pour les auditeurs. Mais surtout, sa richesse est redistribuée dans toute la communauté équitablement selon la volonté de celle-ci à travers son Conseil du Cœur. Ce calcul appelle évidemment à s'adapter avec la croissance de l'organisation. Dans un scénario plus optimiste par exemple, nous envisageons la considération du temps investi dans la production de chacun des contenus dans le calcul. L'objectif étant toujours une donation à la communauté en retour de sa contribution dans un esprit d'équité et de pérennité.

**9)** Une fois la viabilité de la station assurée, une plus grande partie des dons reçus est prévue pour les Créateurs et Co-créateurs jusqu'à l'obtention d'une répartition la plus équitable possible basée sur le temps volontaire investi par toute la communauté. Dans l'éventualité d'un scénario de succès encore plus grand, un nouveau fond est prévu dédié la stimulation de nouveaux projets et/ou au soutien d'autres organismes dans le besoin.

L'objectif de Ma LiberTV n'est pas de s'enrichir ou d'enrichir certaines personnes de son organisation mais de partager toute la richesse qu'elle génère avec l'ensemble de sa communauté en offrant une télé libre, participative, de qualité et au bénéfice de toute la collectivité.

Ma LiberTV n'a pas de propriétaires officiels mais de simples volontaires qui participent en toute bonne foi, âme et conscience à sa gestion dans un esprit d'équité et de pérennité. Ma LiberTV n'appartient à personne en particulier mais demeure l'entière propriété de toute sa communauté et sous la gestion de celle-ci.

## LEXIQUE

---

<sup>1</sup> **Communauté :**

Représente l'ensemble des donateurs qui ont également été reconnu avoir contribué en tant que volontaire, volontaire désigné, Créateurs ou Co-créateurs aux activités de Ma LiberTV.

<sup>2</sup> **Co-créateur :**

Toute personne qui produit bénévolement, en collaboration avec des volontaires aux activités de Ma LiberTV, du contenu pour des fins de diffusion exclusive à Ma LiberTV.

<sup>3</sup> **Cœur Visionnaire :**

Comité composé de maximum 4 volontaires désignés aux propositions d'orientation, de planification, de gestion et de développement de la communauté.

<sup>4</sup> **Collectivité :**

Représente l'ensemble des donateurs, volontaires, créateurs, co-créateurs et simple supporteur de Ma LiberTV.

<sup>5</sup> **Conseiller :**

Représente l'ensemble des donateurs, volontaires, créateurs, co-créateurs et simple supporteur de Ma LiberTV.

<sup>6</sup> **Conseil du Cœur :**

Volontaires désignés à participer à l'adoption des propositions, la sélection des contenus, la gestion, la supervision des activités, la prise de décisions au nom de toute la communauté.

<sup>7</sup> **Créateur :**

Toute personne qui offre gratuitement du contenu produit de façon indépendante pour des fins de diffusion exclusive sur la plateforme de Ma LiberTV.

<sup>8</sup> **Donateur :**

Toute personne qui fait un don correspondant à la valeur de l'une des propositions de la plateforme soit : Donateur Solidaire, Donateur Contributeur, Donateur Partenaire ou d'un montant supérieur.

<sup>9</sup> **Volontaire :**

Tout donateur qui participe bénévolement aux activités de Ma LiberTV sur une base régulière ou dont l'engagement de Créateurs ou Co-créateurs est toujours en vigueur.

<sup>10</sup> **Volontaire désigné :**

Tout volontaire qui exécute une tâche qui lui a été spécifiquement assignée.

<sup>11</sup> **Visionnaire :**

Volontaires qui siègent au Cœur Visionnaire.